

La C.G.T. est là...  
elle se porte bien  
les travailleurs lui témoignent  
leur confiance

## L'action ne peut se concevoir sans elle !

Au moment où l'action s'engage et où l'union de tous les travailleurs et des organisations syndicales s'impose la Confédération F.O. a cru bon de lancer, seule, un mot d'ordre de grève de 24 heures. Après être restée sourde aux multiples propositions de la C.G.T., une telle attitude est pour le moins curieuse. En refusant d'entrer en contact avec la C.G.T. pour que soit organisée en commun l'action de masse seule capable de faire reculer le patronat et le pouvoir, F.O. ne contribue pas à dissiper les inquiétudes des travailleurs et ne répond pas au courant d'union qui anime les travailleurs.

Vouloir ignorer la C.G.T. relève de la plus pure inconscience. Ce sont les syndiqués et les travailleurs qui votent C.G.T., qui sont ignorés et bafoués par une telle décision. Cela n'est pas sérieux quand on regarde l'audience qu'a la C.G.T., en France et dans le département.

### DANS L'OISE

— Les élections de la Sécurité sociale pour élire les administrateurs ont donné plus de 65 % des suffrages à la C.G.T.  
— Aux élections à la Chambre d'Agriculture, la liste C.G.T. obtient 51 % des suffrages face à une liste coalition F.O., C.F.T.C. et cadres.

— Les élections professionnelles dans les entreprises donnent des résultats aussi probants :

— Dans 42 entreprises de différente importance, sur 19.101 inscrits, 15.874 votants et 14.692 suffrages exprimés, la C.G.T. obtient 10.498 voix et 354 élus ; F.O., 1.848 voix et 28 élus ; la C.F.D.T., 1.826 voix et 40 élus.

— Dans les 6 entreprises de plus de 1.000 travailleurs : Massey-Ferguson et Viscose, à Beauvais ; F.M.C., à Villers-Saint-Paul ; Brissonneau et Usinor, à Creil ; Englebert, à Clairoux ; Saint-Gobain, à Thourotte, les résultats des élections de délégués du personnel, en 1964, donnent : sur 8.916 votants et 8.300 suffrages exprimés, la C.G.T. obtient 4.259 voix et 95 élus ; F.O., 1.367 voix et 21 élus ; C.F.D.T., 1.152 voix et 14 élus.

Ainsi donc ces milliers de travailleurs qui, dans les entreprises privées votent C.G.T. sont d'accord avec l'orientation de la C.G.T., n'ont pas le droit à la parole.

Peut-on parler de démocratie lorsque l'on oublie l'organisation la plus représentative ?

Malgré cela nous poursuivons nos efforts pour que se réalise véritablement l'union de tous les travailleurs. Nous ne sommes pas opposés aux grands mouvements, mais nous disons que ceux-ci se préparent. Les grands mouvements ne se sont jamais produits dans des périodes calmes.

Si dans le secteur public et nationalisé des conditions sont créées pour faire une grève générale de 24 heures, nous disons que dans le secteur privé la préparation est insuffisante. Une grève de 24 heures n'ébranlera pas par elle seule la résistance patronale et gouvernementale. C'est l'action permanente menée dans l'unité la plus totale qui vaincra.

C'est pour cela que nous refuserons à renoncer aux actions particulières et partielles. Ce n'est pas dans la passivité et l'attentisme que se préparent les grands mouvements. Ce n'est pas à coup de mot d'ordre du sommet, après plusieurs mois de silence qu'on obtient la participation massive des travailleurs.

Nous avons confiance dans les masses, nous ne les craignons pas ; au contraire nous agissons avec elles pour organiser les actions qui porteront les coups les plus durs.

Les actions/partielles ne s'opposent pas aux actions d'ensemble et générales. Au contraire, elles se complètent. Les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Le 11 décembre, les travailleurs du secteur public et nationalisé qui ont déjà engagé l'action et qui auront manifesté le 2 décembre, marqueront puissamment leur volonté de voir leurs revendications satisfaites. La C.G.T. participera activement à la réussite de cette journée ; elle fera tout pour que



Les Conseils Municipaux pour

## Plus que jamais et communiste

Les trois conseils municipaux de Creil, Montataire, Nogent se sont maintenant réunis pour délibérer des problèmes du district. Sitôt qu'il avait connu la décision du tribunal administratif de Rouen, le Conseil Municipal de Montataire avait indiqué sa volonté de s'opposer au district, en proposant qu'une conférence intercommunale ait lieu pour examiner la création de syndicats intercommunaux, dans le cadre d'une nécessaire entente entre les trois villes.

Le Conseil Municipal de Creil se réunissait, comme celui de Nogent, le mercredi 26 novembre avec cet unique point à l'ordre du jour.

Le Maire de Creil, président du district, se crut obligé de faire un long plaidoyer pour essayer de montrer l'efficacité du district.

Il évoqua les projets, mais le bilan des réalisations est si maigre que Chappaz, conseiller municipal, tout en apportant son soutien à la reconstruction du district indiqua « depuis deux ans, notre district ne fut guère favorisé, espérons que ce nouveau district pourra davantage réaliser ».

Notre camarade Maurice Bambier, au nom des deux conseillers municipaux communistes, appuyant son argumentation sur de nombreux extraits du « Populaire » fit le procès du pouvoir qui, par différents moyens, dont la création de districts, veut liquider les libertés communales.

Il termina en indiquant : « La question, ce soir, est donc en fait :

— ou accepter la politique du pouvoir en acceptant le district.  
— ou refuser cette politique en s'orientant vers une politique démocratique en refusant le district.

C'est un acte hautement politique que va accomplir le Conseil Municipal qui n'engage pas seulement le présent, mais surtout l'avenir de nos villes.

Accepterez-vous que demain, le préfet, ou son délégué, supervisent les réunions du conseil du district.

Accepterez-vous que dans

C'est pourquoi nous contre le district et q proposerons conformément code communal, toutes mules sauvegardant les et permettant la nécessaire entente entre les trois v Creil, Nogent, Montataire l'intérêt de leur population.

Nous pensons que le municipal, qui a su, la venue de de Gaulle ma sa volonté de s'opposer politique contraire aux de nos masses populaire une nouvelle fois affirmé volonté d'être un conseil cipaux se rencontentent des décisions en d l'intervention pressante fet.

Concernant nos trois nous proposons :

Que nos trois conseils cipaux se rencontentent des décisions en d l'intervention pressante fet.

Qu'un programme de tions communes à effect établi et que le ou les mes qui les réaliseront créés, c'est-à-dire un sieurs syndicats inter naux.

Concernant les réalisations intéressantes les tr munes et qui sont peu n ses : Assurer leur p sans interruption par u de délibération confié syndicat intercommuna réalisations.

Nous vous demandons conséquence, chers collè vous prononcer contre trict, par ce vote, com voulez que soient défer libertés démocratiques en s'orientant vers une politique municipale qui n'engage pas seulement le présent, mais surtout l'avenir de nos villes.

Acceptez-vous que demain, le préfet, ou son délégué, supervisent les réunions du conseil du district. Accepterez-vous que dans

se renforce l'unité et pour que cette journée ne reste pas sans lendemain.

Pour les entreprises du secteur privé, là où l'action est déjà engagée, là où les travailleurs décideront démocratiquement de faire une journée d'action, la C.G.T. apportera son appui et organisera l'action, mais nous nous refusons à entraîner les travailleurs dans des aventures où ils se retrouveraient affaiblis et divisés parce qu'une partie seulement serait engagée. Partout ailleurs, nos organisations et nos militants œuvreront pour que naisse et se développe l'action sous toutes ses formes.

**J. PITKEVICHT,**  
secrétaire de l'U.D. C.G.T.

quelques mois, les élections municipales passées, cette assemblée n'ait plus pour pouvoir que celui d'enregistrer les volontés du pouvoir ?

Nous ne voulons pas être négatifs, mais nous nous refusons à admettre un renforcement de la tutelle de l'élu, nous voulons au contraire un élargissement des prérogatives et des libertés communales.

le district et que parmi il faille compter à l'élection de deux, tous les élus se

Nous ne pensons pas que telle position soit conforme à la politique générale de l'I.O., ni qu'elle serve les intérêts immédiats et d'avenir de la population de Creil - Montataire.

Une telle position, comme le refus de la m

**CRÉDIT**